

Article 21 du Règlement

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGE À UNE STAGIAIRE PARLEMENTAIRE TUÉE PENDANT QU'ELLE RENTRAIT CHEZ ELLE À BICYCLETTE

M. Tom McMillan (Hillsborough): Monsieur le Président, chaque année une dizaine de jeunes Canadiens et Canadiennes, triés sur le volet, sont appelés en raison de leurs succès scolaires et de leurs activités sociales, à prendre part au Programme de stages parlementaires. Ces jeunes gens peuvent se familiariser avec les travaux quotidiens du Parlement et ont l'occasion de mieux connaître l'ensemble du système politique canadien, en étant affectés au bureau du député de leur choix.

J'ai connu l'une de ces stagiaires, Maureen Dobbin, de Vancouver, qui travaillait à mon bureau depuis deux mois. Elle avait été affectée auparavant au bureau du député d'Essex-Kent (M. Daudlin). Maureen est morte jeudi dernier, fauchée dans la fleur de l'âge. Elle venait de quitter le Parlement après son travail et se rendait à bicyclette chez elle quand elle a été heurtée par une automobile.

Maureen était une personne intelligente, consciencieuse, dévouée et animée d'une foi profonde; elle faisait l'honneur de sa famille, du Programme et, j'ose dire, du Parlement tout entier. Une cérémonie religieuse à sa mémoire aura lieu ce soir à 17 heures à l'église anglicane de St. Matthias, avenue Parkdale. Au nom de tous les députés, je voudrais offrir aux parents de Maureen ainsi qu'à son frère nos plus sincères condoléances et leur témoigner notre profonde sympathie.

M. le Président: Je suis persuadé que tous les députés se joignent aux propos qui viennent d'être exprimés.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LA NÉCESSITÉ DE DOTER LES HÔPITAUX D'UN COMITÉ DE DÉONTOLOGIE OFFICIEL

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le moment est venu pour tous les grands hôpitaux et toutes les facultés de médecine de se doter d'un comité de déontologie officiel. Étant donné la rapidité avec laquelle la société se transforme actuellement et les progrès de la médecine et des techniques, les médecins et la société dans son ensemble sont aux prises à l'heure actuelle avec des dilemmes qui auraient paru impensables aux générations précédentes.

Il ne suffit plus, comme cela se passe actuellement, que le conseil consultatif d'un hôpital ou un comité spécial créé pour la circonstance se réunisse pour prendre des décisions complexes d'ordre moral. Le comité de déontologie d'un hôpital doit se composer de médecins, de travailleurs sociaux, de ministres du culte et de conseillers juridiques. Les comités de déontologie officiels sont plus en mesure de prendre une décision dans des situations délicates, comme lorsqu'il s'agit de débrancher des appareils de conservation de la vie, et ne devraient compter par conséquent que les proches du malade, le médecin et le conseiller religieux.

Ces groupes ont besoin des connaissances et de l'expérience d'un spécialiste habitué à trancher des questions morales, en

somme un moraliste qui par ailleurs exercerait sa profession en tant que médecin, avocat, philosophe ou théologien. Les candidats devraient avoir au moins un an de préparation très intense. Le Canada ne compte à l'heure actuelle qu'une poignée de ces personnes. J'estime qu'en accordant une aide financière le gouvernement encouragerait l'instauration des services essentiels de ces spécialistes de la morale partout au Canada.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE UN DÉBAT SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, nous avons été très étonnés d'entendre hier soir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui participait à une conférence sur le Parlement et les affaires étrangères, rendre l'opposition responsable du peu de temps consacré aux affaires étrangères. C'est le gouvernement, pas l'opposition, qui planifie l'essentiel des travaux de la Chambre. Ensuite, le ministre a justifié l'absence de déclarations ministérielles à l'appel des motions en prétextant que l'opposition les commentait trop longuement. Monsieur le Président, le ministre devrait se brancher.

En fait, s'il existe de moins en moins de déclarations à l'appel des motions, c'est que le gouvernement est incapable de justifier, devant les réserves de l'opposition, ses politiques molles et incohérentes. Quelle est la position du gouvernement au sujet de la crise en Amérique centrale? Que pense le gouvernement de la conduite des États-Unis au sujet de l'UNESCO? Que pense-t-il de l'échec des tentatives de négociations économiques mondiales? Ce sont là trois aspects des nombreux domaines critiques de politique étrangère qu'il faudrait débattre à la Chambre.

Le Canada se doit de jouer un rôle beaucoup plus actif sur la scène internationale afin de mettre en place un nouveau système de sécurité collective et une stratégie de coopération pour le développement international. Le gouvernement doit saisir le Parlement de politiques cohérentes et globales vis-à-vis de ces deux questions fondamentales.

* * *

L'INDUSTRIE

LES INDUSTRIES DE L'OUEST

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, comme bon nombre de mes concitoyens, j'ai été vivement intéressé par la rencontre des candidats à la direction du parti libéral qui a eu lieu à Saskatoon la semaine dernière pour discuter du problème de l'aliénation de l'Ouest. Mais j'ai été profondément déçu par les platitudes et les généralités qu'ils ont énoncées. Je vais tâcher de leur dire quoi faire dans les 60 secondes qu'il me reste encore avant de terminer.